

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

### PRESTATION 8 - ETANCHEITE



**HOPITAL "L'EAU VIVE" - Maisons Résidentielles**  
6, Avenue du Général de Gaulle 91450 SOISY SUR SEINE

## **CHAPITRE 1 - ETANCHEITE SPECIFICATIONS GENERALES**

### **1.1) OBJET**

Le présent marché a pour objet l'exécution de travaux **d'étanchéité** pour les 2 maisons résidentielles au sein de l'HOPITAL "L'EAU VIVE" - 6 Avenue du Général de Gaulle 91450 SOISY-SUR-SEINE.

L'Etablissement est classé ERP 5ème catégorie.

### **1.2) LEGISLATION DU TRAVAIL**

L'entrepreneur sera tenu d'appliquer la législation du Travail en vigueur, telle qu'elle résulte des Textes Officiels, des Conventions Collectives et des usages locaux.

### **1.3) DOCUMENTS DE REFERENCE**

Dans l'étude et l'exécution de son Marché, l'Entrepreneur du présent Lot devra tenir compte des stipulations des Lois, Décrets, Arrêtés, Ordonnances, Circulaires, Normes Françaises homologuées par l'A.F.N.O.R., Cahier du CSTB, le répertoire des Ensembles et Eléments fabriqués (R.E.E.F.), des documents techniques unifiés (DTU), ainsi que des arrêtés relatifs aux règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en vigueur à la date de la remise des offres.

### **1.4) DESSINS D'EXECUTION**

Avant de lancer la fabrication des ouvrages, l'Entrepreneur du présent Lot présentera et soumettra à l'approbation de l'Architecte les plans d'exécution des ouvrages. Ces plans préciseront les sections, les profils, les assemblages, le mode de fixation à la maçonnerie.

### **1.5) CARACTERES FORFAITAIRES DU MARCHE**

Les prix remis par l'Entrepreneur devront tenir compte de toutes les prescriptions, garanties, sujétions et obligations prévus explicitement ou non, dans les pièces constituant le Marché, et notamment de tous les aléas pouvant résulter des circonstances locales, de la situation géographique du chantier etc... Ils seront chiffrés zone par zone.

Ces prix seront des prix globaux et forfaitaires qui tiendront compte des sujétions particulières des travaux, et ne pourront, en aucun cas, faire l'objet de plus-values.

### **1.6) PLANS**

Les plans fournis par DB CONCEPT ne sont pas des plans d'exécution. L'entrepreneur devra vérifier les cotes. Faire les sondages nécessaires et des tracés pour approbation avant exécution.

variante proposée : diverses marques de matériels correspondantes aux caractéristiques demandées dans le descriptif.

Leurs propositions devront, dans ce cas, être accompagnées des documents suivants :

- Description technique détaillée,

*DB Concept - 33 rue Clisson - 75013 Paris - 01 45 86 06 73 - bequart@free.fr*

- Procès-verbaux d'essais,
- Domaines d'application et limites d'utilisation.

### 1.7) RECEPTION DES OUVRAGES

#### DOSSIER DE FIN DE TRAVAUX :

A la fin des travaux ou au plus tard le jour de la réception, l'Entreprise devra remettre le dossier technique de l'installation comportant :

- Les plans et schémas de réalisation représentant l'implantation des différents matériels et matériaux constituant l'installation,

- La liste complète du matériel comportant, pour chacun d'eux les indications suivantes :

- . Marque
- . Type
- . Caractéristiques dimensionnelles
- . Caractéristiques techniques
- . Prescriptions d'entretien
- . Notice de fonctionnement
- . Liste des pièces détachées.

Tous ces documents seront soumis à l'approbation du Maître d'Oeuvre, après accord et modification éventuelle, le dossier sera remis, complet, en trois exemplaires.

La fourniture de ces documents fait partie intégrante du Marché, tant que l'Entreprise ne les aura pas remis, la réception ne pourra être prononcée. De plus, des pénalités de retard pourront être appliquées.

### 1.8) CARACTERES FORFAITAIRES DU MARCHE

Les prix remis par l'Entrepreneur devront tenir compte de toutes les prescriptions, garanties, sujétions et obligations prévus explicitement ou non, dans les pièces constituant le Marché, et notamment de tous les aléas pouvant résulter des circonstances locales, de la situation géographique du chantier etc... Ils seront chiffrés zone par zone.

Ces prix seront des prix globaux et forfaitaires qui tiendront compte des sujétions particulières des travaux, et ne pourront, en aucun cas, faire l'objet de plus-values.

### 1.9) PLANS

Les plans fournis par DB CONCEPT ne sont pas des plans d'exécution. l'entrepreneur devra vérifier les côtes.

### 1.10) RECEPTION DES OUVRAGES

#### DOSSIER DE FIN DE TRAVAUX :

A la fin des travaux ou au plus tard le jour de la réception, l'Entreprise devra remettre le dossier technique de l'installation comportant :

- Les plans et schémas de réalisation représentant les parcours et l'implantation des différents matériels et matériaux constituant l'installation,

- La mise à jour des plans et schémas des installations sur lesquelles des modifications ont été apportées,
- Notice descriptive du fonctionnement de l'installation indiquant les opérations de mises en service,
- La liste complète du matériel comportant, pour chacun d'eux les indications suivantes :
  - . Marque
  - . Type
  - . Caractéristiques dimensionnelles
  - . Caractéristiques techniques
  - . Prescriptions d'entretien
  - . Notice de fonctionnement
  - . Liste des pièces détachées.

Tous ces documents seront soumis à l'approbation du Maître d'Oeuvre, après accord et modification éventuelle, le dossier sera remis, complet, en trois exemplaires.

## **CHAPITRE 2 – ETANCHEITE**

### **2.1) ETANCHEITE TOITURE TERRASSE**

La terrasse du bâtiment est à pente nulle, inaccessible sauf pour entretien. L'étanchéité sera composée d'un pare-vapeur, d'un isolant thermique 60mm de polyuréthane et d'une étanchéité multicouche avec autoprotection minérale. Fourniture et pose de complément d'existant là où l'étanchéité est défectueuse et au droit des nouveaux percements.

### **2.2) RELEVÉ D'ETANCHEITE**

Façon de relevé d'étanchéité jusqu'à sous les larmiers, comprenant un isolant thermique collé et le relevé d'étanchéité avec autoprotection. Suivant existant, en complément.

### **2.3) JOINTS DE DILATATION**

Traitement du joint de dilatation, conforme aux D.T.U. en vigueur en fonction du type d'étanchéité. En complément de l'existant, là où cela sera nécessaire.

### **2.4) LES TRAVERSEES DE CANALISATIONS**

Pour les traversées de canalisations, E.P., évènements, gaine d'extraction, prévoir toutes pièces nécessaires type platine et manchon en zinc. Les évènements d'eau usée seront traités avec des bords en béton et relevés d'étanchéité pour servir de trop plein. Fourniture des crapaudines pour les E.P.

### **2.5) ACROTÈRES**

Pose du couronnement en cuivre récupéré et adapté pour la protection des acrotères. Fourniture des parties non récupérables. Fixation d'un garde-corps sur l'acrotère au lot serrurerie, pour la maison haute au droit du toit terrasse non accessible via local du personnel.